Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 juillet 2025
(OR. en)

11822/25
ADD 1

DENLEG 37
FOOD 70
SAN 482

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	18 juillet 2025
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
Objet:	ANNEXE du RÈGLEMENT DE LA COMMISSION modifiant le règlement (CE) nº 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation d'acide sorbique (E 200) et de sorbate de potassium (E 202) dans les mousses végétales non traitées thermiquement

Les délégations trouveront ci-joint le document D(2025) 107732 annex.

p.j.: D(2025) 107732 annex

COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le XXX
PLAN/2025/788 ANNEX
(POOL/E2/2025/788/788-EN
ANNEX.docx) D107732/02
[…](2025) XXX draft

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION

modifiant le règlement (CE) nº 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation d'acide sorbique (E 200) et de sorbate de potassium (E 202) dans les mousses végétales non traitées thermiquement

ANNEXE

À la partie E de l'annexe II, dans la catégorie de denrées alimentaires 16 «Desserts, à l'exclusion des produits relevant des catégories 1, 3 et 4», l'entrée ci-après est insérée entre les entrées relatives aux additifs alimentaires «E 160d Lycopène» et «E 200-202 Acide sorbique — sorbate de potassium»:

«

	E 200-202	Acide sorbique — sorbate de potassium	500	(1) (2)	uniquement mousses végétales non traitées thermiquement

».